



## Refaire un cdd pour une période passée

Par **lililise**, le **28/04/2011** à **18:35**

Bonjour,

Je suis infirmière contractuelle depuis le 16 août 2010 (mon 3ème contrat se termine le 30 avril). Une erreur a été faite sur ces trois contrats, et j'ai été embauchée et payée comme une infirmière de Classe Supérieure alors que j'aurais dû l'être en tant qu'infirmière Classe Normale, ce qui fait une grosse différence de salaire. Mon dernier contrat a été signé le 25 janvier 2011 (CDD du 1/02 au 30/04 2011) ; la DRH me dit qu'elle a quatre mois pour revenir sur le contrat, et veut m'en faire signer un nouveau pour cette même période, pour modifier la Classe, et du coup je leur devrai de l'argent. A-t-elle le droit de faire cela, et surtout, est-ce que je suis obligée de le signer ?

Merci beaucoup de votre réponse